Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260331-2026_3_30-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trente-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

27 mars 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, M. JEANNOT Mathieu, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 17

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme RIO Annick par Mme JEGO Anne-Marie

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme DUVERGER Cécile

n° 2026-3-30 : Désignation d'un responsable adjoint de la réserve communale de sécurité civile

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2020-7-2 du 02 novembre 2020, a été créée une réserve communale de sécurité civile.

Il est apparu nécessaire que cette réserve intègre le Plan Communal de Sauvegarde afin d'y faire apparaître son statut, ses missions, ses devoirs et les droits des bénévoles. Dans ce cadre il semble opportun de désigner à côté du Maire, responsable principal, un responsable adjoint.
Ce dernier sera chargé des propositions de recrutement, de la formation, de l'entrainement, du matériel, …

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE : Monsieur Yann PASCO responsable adjoint de la réserve communale de sécurité civile.

La secrétaire de séance
Cécile DUVERGER

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)